

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 12 décembre 2019

**Rapporteur :
Monsieur Philippe CALVEZ**

N° 36

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 17/12/2019
- la transmission au contrôle de légalité le : 17/12/2019
(accusé de réception du 17/12/2019)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Convention de partenariat avec l'association 'Musicus' pour la venue de l'ensemble
Matheus en 2019,2020, 2021**

Il est proposé d'organiser un partenariat avec l'association « Musicus » pour la venue de l'ensemble Matheus à Quimper en 2019, 2020 et 2021. Cette convention de partenariat est conclue pour permettre à l'association un accueil dans certaines structures de la ville de Quimper ainsi qu'un soutien financier.

L'association « Musicus » s'engage à réaliser un projet à la fois de médiation et de diffusion, dont la direction artistique est assurée par monsieur Jean Christophe Spinosi, autour d'un large répertoire musical étendu sur quatre siècles, de Monteverdi à la musique contemporaine.

Ce projet permettra :

- de faire connaître tout d'abord aux élèves des écoles primaires de Quimper la richesse de ce répertoire ainsi que les métiers autour de la musique ;
- de découvrir de jeunes talents, de travailler avec eux et de les associer à un concert final.

Enfin, la convention fixe les modalités du partenariat et les obligations incombant aux deux parties.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le maire :

- 1 - à signer avec l'association « Musicus » la convention de partenariat ;
- 2 - à verser une subvention de 48 000 euros, au titre de l'année 2019, à l'association « Musicus ».